

## Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 17 mars 2025

**COMMUNES :**

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 4 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
OULION Emmanuel	Marclopt
RASCLE Jean-François	Cuzieu

**N°25-03-02**

**Objet de la  
délibération :**

REHABILITATION DES  
POSTES DE RELEVAGE SR2,  
SR3 ET SR4

**Absent(e) excusé(e)**

ACHARD Jean  
JAY Christophe  
PERCET Serge

AUTORISATION DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SIGNATURE PROPOSEE PAR LE

042-244200861-20250317-BS25-03-02-

CABINET MERLIN POUR LE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

LANCLEMENT D'UNE ETUDE DE

FAISABILITE

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**Secrétaire élu (e) pour la session**

LICTEVOUT François-Xavier

**DELIBERATION NOTIFIEE A :**

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- Cabinet MERLIN



**OBJET :** REHABILITATION DES POSTES DE RELEVAGE SR2, SR3 ET SR4- AUTORISATION DE SIGNATURE PROPOSE PAR LE CABINET MERLIN POUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Président propose aux élus du bureau de réaliser une étude de faisabilité pour réhabiliter les postes de relevage SR2, SR3 et SR4.

Il présente la proposition du bureau du cabinet MERLIN et précise que le montant global pour cette étude est de 21 675.00 € HT.

Les élus doivent autoriser M le Président à signer le marché.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✚ Approuvent l'offre du Cabinet MERLIN pour un montant de rémunération de 21 675.00 € HT, telle qu'annexée,
- ✚ Acceptent le lancement de l'étude de faisabilité concernant la réhabilitation des postes de relevage SR2 SR3 et SR4.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A MONTROND LES BAINS, LE 25 MARS 2025

Le Président,  
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de Séance,  
LICTEVOUT François-Xavier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250317-BS25-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

